|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Délai prolongé** / ASA 33/7416/2023 – Pakistan - 15 novembre 2023 | | |
| URGENT ACTION |  | UA 109/23 |
| Il faut cesser d’expulser les réfugié·e·x·s afghans | | |
| Pakistan | | |

Le 3 octobre 2023, le gouvernement pakistanais a annoncé sa décision de renvoyer les réfugié·e·x·s afghans non enregistrés en Afghanistan, vers le danger, d’ici au 1er novembre, en violation flagrante de ses obligations internationales. Depuis début novembre, des Afghan·e·s ont été expulsés et la répression se durcit contre les réfugié·e·x·s afghans non enregistrés, ce qui se traduit par des arrestations arbitraires, des détentions illégales et la séparation des familles, y compris les mineur·e·s, les femmes et les personnes âgées. Aucune autorisation n’a été accordée pour se rendre dans les centres de détention récemment créés aux fins d’expulsion. En outre, des habitations de réfugié·e·x·s afghans ont été démolies et des biens saisis. Le gouvernement du Pakistan doit cesser sur-le-champ d’arrêter, d’expulser et de harceler les réfugié·e·x·s afghans.

COMPLÉMENT D’INFORMATION

Le 3 octobre, le Pakistan a annoncé que les Afghan·e·s non enregistrés seraient expulsés vers l’Afghanistan le 1er novembre 2023. Depuis, plus de 300'000 d’entre eux auraient été renvoyés.

Depuis 40 ans, le Pakistan est le pays qui accueille la plus grande population de réfugié·e·x·s afghans au monde. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus de 3,7 millions d’Afghan·e·s vivent au Pakistan, dont 600'000 ayant fui l’Afghanistan par peur des représailles des talibans après la chute du gouvernement afghan en août 2021. Parmi eux, des centaines de défenseur·e·s des droits humains, de militantes et de manifestantes, de journalistes et d’autres dissident·e·s, qui attendent une réinstallation dans un pays tiers et subissent désormais diverses formes de harcèlement au Pakistan.

Sous le régime des talibans, Amnesty International relève des exécutions extrajudiciaires, des arrestations arbitraires, des actes de torture, des disparitions forcées infligées à des voix dissidentes, des journalistes, des miltant·e·s et d’anciens employé·e·s du gouvernement. Les talibans piétinent les droits des femmes et des filles dans le pays, notamment l’accès à l’éducation au-delà du primaire et le droit au travail. Ces violations sont d'une telle ampleur et d’une telle gravité qu’elles forment un système répressif qui introduit des discriminations à l’égard des femmes et des filles dans quasiment toutes les facettes de leur vie.

Le gouvernement pakistanais procède à des expulsions forcées massives juste avant l’hiver, alors que l’Afghanistan est aux prises avec une crise humanitaire. Ceux qui sont contraints de rentrer risquent de se retrouver sans logement, sans moyens de subsistance ni accès aux services essentiels. En Afghanistan, plus de 97% de la population vit dans la pauvreté et on estime que 29 millions de personnes, soit près des trois-quarts des quelque 40 millions d'habitants, ont besoin d'une aide d'urgence pour survivre au quotidien. En outre, le plan de réponse humanitaire de l’ONU pour l’Afghanistan demeure en grande partie non financé. La crise humanitaire et des droits humains est encore exacerbée par les catastrophes naturelles – années successives de sécheresse, impacts du changement climatique et tremblements de terre. En octobre 2023, des milliers de personnes ont été touchées par les séismes dans la province afghane de Hérat, qui ont fait plus de 2'000 morts et détruit de nombreuses habitations.

Richard Bennett, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, Felipe González Morales, rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, et Reem Alsalem, rapporteur spécial sur la violence contre les femmes et les filles, ont uni leurs voix pour demander au gouvernement pakistanais d’abandonner son projet d’expulsion forcée des réfugié·e·x·s afghans non enregistrés du Pakistan. Ces experts ont fait part de leur préoccupation quant au possible refoulement de ressortissants afghans vers l’Afghanistan, une mesure qui exposerait nombre d’entre eux – dont des familles, des femmes et des enfants – à des préjudices irréparables. Ils ont souligné que ces personnes pourraient être victimes de graves violations des droits humains et d'abus à leur retour dans leur pays d'origine. Le Bureau du haut-commissaire aux droits de l'homme de l’ONU a demandé aux autorités pakistanaises de suspendre les renvois forcés de ressortissants afghans afin d'éviter une catastrophe en matière de droits humains.

Bien que le Pakistan ne soit pas partie à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés ni à son Protocole de 1967, il est tenu de respecter le principe de non-refoulement. L’interdiction du refoulement est une obligation inscrite dans la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à laquelle le Pakistan est partie ; elle interdit le renvoi de quiconque, de quelque manière que ce soit, vers une situation où cette personne risque d’être victime d’actes de torture ou d’autres graves atteintes aux droits humains.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **10 mai (= délai prolongé)** 2024.
* Veuillez écrire des lettres/messages courtois, de préférence en **anglais, ourdou (langue à privilégier)**, sindhi, baloutche, pendjabi, dari/farsi/pachto ou dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À | COPIES À |
| Son Excellence Anwaar-ul-Haq Kakar Premier Ministre intérimaire  République islamique du Pakistan Constitution Avenue G-5/2, Islamabad Pakistan | Ambassade du Pakistan Bernastrasse 47 3005 Berne  Fax: 031 350 17 99 E-mail: [parepbern@gmail.com](mailto:parepbern@gmail.com) |
| ⭢ **Cibles supplémentaires** et guide **réseaux sociaux** voir sur [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) (🔍**109/23** ou **ASA 33/7416/2023**) | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Son Excellence Anwaar-ul-Haq Kakar

Premier Ministre intérimaire

République islamique du Pakistan

Constitution Avenue

G-5/2, Islamabad

Pakistan

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Votre Excellence,

**Je souhaite vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la décision prise par le gouvernement pakistanais le 3 octobre 2023 d’expulser de force du Pakistan plus de 1,4 million de réfugié·e·s afghans non enregistrés. Cette décision intervient sur fond de grave crise humanitaire et des droits humains qui frappe la population afghane.**

Depuis des décennies, des dizaines de milliers de réfugié·e·s afghans se sont installés au Pakistan. Cependant, cette décision récente les contraindra à retourner vers une situation dangereuse en Afghanistan. Il est à noter que l’expulsion représente une grave menace pour les droits fondamentaux des femmes et des filles afghanes, notamment leurs droits à l’éducation, leur droit de travailler et de circuler librement. Pour la plupart d’entre elles, leur seule chance de bénéficier d'une éducation est de rester au Pakistan. En outre, de nombreux réfugié·e·s, dont des journalistes, des défenseur·e·s des droits humains, des manifestantes, des artistes et d’anciens employé·e·s du gouvernement, risqueraient d’être persécutés et réprimés par les talibans, s’ils étaient renvoyés de force en Afghanistan.

Cette décision fait aussi courir aux Afghan·e·s à travers le Pakistan le risque de se retrouver sans logement, de perdre leurs moyens de subsistance, de ne pas avoir accès aux services essentiels et d’être séparés de leur famille, notamment les mineur·e·s, les femmes et les personnes âgées.

Depuis le début 1er novembre 2023, la répression visant les réfugié·e·s afghans non enregistrés se traduit par des arrestations arbitraires et la séparation des familles, y compris les mineur·e·s, les femmes et les personnes âgées. Des centres de détention à des fins d’expulsion ont été construits. Les médias, les avocat·e·s, la société civile et même les familles ne sont pas autorisés à communiquer avec les détenu·e·s. Des habitations de réfugié·e·s afghans ont été démolies et des biens saisis. On a recensé plusieurs cas de réfugié·e·s afghans avec des papiers valides qui ont été expulsés par les autorités. Le gouvernement a aussi annoncé l’expulsion de réfugié·e·s avec des papiers pendant la «prochaine phase» des opérations.

Les expulsions forcées, ainsi que la répression que subissent les réfugié·e·s afghans, violent les obligations juridiques internationales du Pakistan, notamment le principe de non-refoulement.

**Je vous prie donc instamment de :**

**Mettre fin à la répression visant les réfugié·e·s afghans, cesser sur-le-champ les renvois forcés d’Afghan·e·s et revenir sur votre décision.**

**Libérer sans attendre les réfugié·e·s détenus arbitrairement dans les centres de détention et cesser de procéder à des arrestations de réfugié·e·s afghans.**

**Créer des moyens permettant d'obtenir des documents en temps voulu et de renouveler tous les visas expirés, en particulier pour les populations à risque, notamment les femmes et les filles, les défenseur·e·s des droits humains, les journalistes, les minorités religieuses et les minorités de genre.**

Veuillez agréer, Votre Excellence, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Pakistan, Bernastrasse 47, 3005 Berne / Fax: 031 350 17 99 / E-mail: parepbern@gmail.com